



40 NOUVEAUX LOGEMENTS POUR JEUNES ACTIFS SUR LE TERRITOIRE !

Mis en ligne le 30 mars 2022

Suite à une étude de besoins menée par la communauté de communes Erdre & Gesvres, deux RHJ, Résidences Habitat Jeunes, ouvriront leurs portes à la rentrée prochaine. A Nort-sur-Erdre sur la Place du Champ de Foire et à Treillières dans le nouveau quartier d'habitat Général de Gaulle, rue Etienne Sebert.

Des résidences à taille humaine avec 20 logements chacune et 3 types de studios : le T1 (15 à 20 m²), le T1' (20 à 25 m²) et enfin le T1Bis permettant l'accueil des couples (+ de 30 m²). Tous les logements sont équipés et meublés. Concernant le loyer, il est encadré par l'État et s'entend « Toutes Charges Comprises » : électricité, chauffage, eau, entretien des parties communes et même internet. Dans ce cadre, pour les deux résidences d'Erdre & Gesvres le loyer varie, de 372 € pour le T1 à 481 € pour le T1' et jusqu'à 524 € pour le T1bis. Le locataire peut en outre bénéficier de l'APL majorée, pour financer son loyer, dès le premier mois. Le bail s'adapte aux besoins du jeune actif qu'il soit en CDI, CDD, en intérim, en stage ou en alternance, c'est pourquoi le contrat de location peut être d'un mois renouvelable jusqu'à 24 mois maximum.

On trouvera dans chacun des foyers, un bureau d'accueil, une salle de réunion, une salle d'animation et une laverie. Enfin, proches des centre-villes, les résidences répondent aux besoins quotidiens des futurs occupants en offrant une grande proximité des services, commerces et transports en commun, sans oublier un local vélos et 1 place de parking pour 3 logements.

La gestion locative des deux résidences a été confiée à ADELIS, une association dont la mission consiste, entre autres, à accompagner les jeunes actifs en leur facilitant l'accès à un logement indépendant, en les aidant à consolider leur projet de vie. Un intervenant socio-éducatif est d'ailleurs attiré à chacune des résidences pour aider individuellement ses occupants, dans leurs démarches administratives, et collectivement à travers une offre d'actions leur permettant de se rencontrer et de s'investir ensemble dans la vie de la résidence, et plus largement celle de la commune et du territoire.

Pour faire une demande de logement en RHJ en Erdre & Gesvres à partir de mai 2022, il faut :

- Avoir entre 16 et 30 ans (priorité donnée aux 16-25)
- Être actif, en CDI, CDD, Intérim, en stage ou en alternance
- Faire sa demande en ligne sur mademande-habitatjeunes.fr et télécharger les pièces justificatives d'identité, d'activité et de ressources.
- Prendre rdv avec ADELIS pour un entretien téléphonique ou physique. L'objectif : mieux comprendre le cadre de la demande et vérifier l'adéquation entre le besoin, les ressources et l'offre disponible.

- Suite à son rendez-vous, le dossier est étudié par la commission d'attribution qui peut valider la demande, la refuser ou demander des éléments complémentaires.
- Si le dossier est validé, ADELIS prend contact avec le demandeur pour convenir d'une date d'accueil, d'état des lieux et de signature de contrat de résidence.
- ADELIS, en partenariat avec Action Logement, propose au demandeur des dispositifs qui peuvent l'aider dans son parcours résidentiel comme VISALE (garantie des loyers), LOCAPASS (aide au paiement du dépôt de garantie) ou encore MOBILI-JEUNE (aide au loyer pour les personnes en alternance).



[≡ RETOUR À LA LISTE](#)



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean

44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00